

Collectif « Vie et Avenir en Val de Durance »
301, chemin de la Barque
Valenty
05300 VENTAVON

A Monsieur MORENO Juan
Maire de 05300 VENTAVON

Monsieur le Maire,

Depuis maintenant plusieurs années, vous n'êtes pas sans savoir que nous subissons régulièrement les nuisances olfactives (gaz, poubelles) émanant du centre d'enfouissement du Beynon géré par la société Alpes Assainissement et ce, en dépit de nos signalements fréquents et de nos échanges épistolaires ou via le réseau internet, avec la société susnommée ou les Pouvoirs Publics.

Mais nous devons vous confirmer encore, qu'à compter du 7 octobre 2019, date à laquelle le gestionnaire dudit centre nous a informés de la réalisation de travaux de forage pour une durée prévisionnelle d'un mois, la situation n'a cessé d'empirer immanquablement.

A ce jour, rien n'est achevé sur les casiers concernés, toujours de nouveaux engins y creusent ou étalent ici et là, et des odeurs nauséabondes s'en dégagent et impactent tous les quartiers de Ventavon, ainsi que les villages environnants. De ce fait, ayant appris qu'une demande de prolongation d'exploitation du site avait été déposée, pour étude, auprès des instances habilitées (accord de la Préfecture suspendu par arrêté du 05/07/2019) et pour laquelle un avis a dû vous être demandé, nous nous permettons de vous faire part de notre profonde inquiétude quant au devenir quotidien de notre bien-être et de notre santé.

A cette population déjà délaissée, faudra-t-il encore y adjoindre les nouvelles familles qui, une fois le futur PLU ratifié, viendront s'installer dans la zone de Valenty, zone prioritairement à urbaniser ? Ces familles sauront-elles que les autorités dirigeantes, en les invitant à demeurer en ces espaces proches d'un tel centre d'enfouissement, les condamnent au pire en les exposant à tous les risques sanitaires indéniables ?

Sur ces points précis, vous nous autoriserez à vous rappeler, sans la moindre animosité, l'article 121-3 du code Pénal relatif aux pouvoirs et obligations des Maires.

En ce qui concerne les récents incendies qui nous ont été rapportés, nous aimerions être renseignés sur une éventuelle interpellation de l'exploitant quant à la nécessité d'en expliquer les origines, d'en aviser pleinement la population en temps réel et de faire pratiquer les analyses toxicologiques indispensables pour en connaître les effets néfastes sur les résidants et les cultures environnantes.

Nous espérons vivement que les diverses actions que vous voudrez mener, tels que :

- exiger, de l'exploitant, l'application stricte de la réglementation et des textes de loi en vigueur,
- alerter les services préfectoraux et la dreaf de ses déviances et demander des contrôles et des rappels à l'ordre, si besoin,
- inciter l'exploitant à contacter un bureau d'études spécialisé dans la maîtrise des odeurs, démarche rendue indispensable, eu égard aux carences prouvées dudit exploitant,
- s'assurer de l'entretien des équipements qui permettent l'absence totale de panne ou de dysfonctionnements,
- imposer le recouvrement des déchets par matériaux ou bâches tous les jours, apporteront une qualité de vie normale à vos administrés.

Nous avons bien conscience que l'activité de ce centre constitue un enjeu économique primordial pour la Commune, mais en aucun cas, une minorité de citoyens ne peut être sacrifiée au profit d'un plus grand nombre.

Avec nos remerciements et dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

A Ventavon, le 12 janvier 2020

Le Collectif